

# Faire des heures supplémentaires ?

## Un leurre contre notre qualification, notre métier, l'emploi !

Certainement si l'on considère les taux horaires bruts auxquels elles sont rémunérées

L'HSA, heure supplémentaire année, rémunère l'heure effectuée chaque semaine de l'année scolaire qui en compte 36. Si deux HSA peuvent être imposées, seule la 1<sup>ère</sup> HSA (!) est majorée de 20%.

L'HSE, heure supplémentaire effective, est égale à 1/36<sup>ème</sup> de l'HSA de base... majorée de 25%.

1°) Comparons tout d'abord les taux horaires (TH) brut des HSA et des HSE des classes normales.

**Tableau 1 : Montants et taux horaires bruts des HSA/HSE depuis le 1<sup>er</sup> février 2017**

Corps	1 <sup>ère</sup> HSA à l'année	HSA base à l'année	TH 1 <sup>ère</sup> HSA	TH HSA base	TH HSE
Agrégé EPS Hors Classe – C. Exceptionnelle	1 934.59€	1 612.16 €	53.74 €	44.78 €	55.98 €
Agrégé EPS	1 758.72 €	1 465.60 €	48.85 €	40.71 €	50.89 €
Professeur d'EPS Hors Classe – C. Exceptionnelle	1 365.63 €	1 138.02 €	37.93 €	31.61 €	39.51 €
Professeur d'EPS	1 241.48 €	1 034.57 €	34.49 €	28.74 €	35.92 €

**Premier constat :** Le taux horaire de l'HSE est toujours supérieur à celui de l'HSA.

2°) Comparons maintenant ces taux horaires avec celui de l'heure de cours "traitement". Précisons tout d'abord que l'obligation réglementaire de service (ORS) annuelle est égale au nombre d'heures de cours hebdomadaire (17h ou 20h) multiplié par les 36 semaines de l'année scolaire.

Le taux horaire de l'heure de cours "traitement" est donc égal au traitement annuel divisé par l'ORS annuelle.

**Tableau 2 : Taux horaire brut de l'heure de cours "traitement" Agrégé-e-s (ORS annuelle 612 h)**

Echelon Classe Normale	1	2	3	4	5
Indice majoré (IM)	450	498	513	542	579
Traitement annuel brut	25 304,52 €	28 003,68 €	28 847,16 €	30 477,96 €	32 558,52 €
Heure "traitement" brut	41.35 €	45.76 €	47.13 €	49.80 €	53.20 €

**Tableau 3 : Taux horaire brut de l'heure de cours "traitement" PEPS (ORS annuelle 720 h)**

Echelon Classe Normale	1	2	3	4	5
Indice majoré (IM)	390	441	448	461	476
Traitement annuel brut	21 930,60 €	24 798,48 €	25 192,08 €	25 923,12 €	26 766,60 €
Heure "traitement" brut	30.46 €	34.44 €	34.99 €	36,00 €	37.17 €

**Deuxième constat :** La comparaison entre les tableaux 1, 2 démontre que, au taux horaire, la rémunération d'une HSA est inversement proportionnelle au maxima de service du corps d'où **notre revendication de réduction de nos maxima de services.**

La comparaison entre les tableaux 1, 2 et 3 démontre que l'heure de traitement brut est supérieure au taux de la 1<sup>ère</sup> HSA dès le 4<sup>ème</sup> échelon pour les agrégés EPS et le 3<sup>ème</sup> échelon pour les PEPS. Pour la 2<sup>ème</sup> HSA imposable, le taux est inférieur au taux de l'heure de cours quel que soit l'échelon.

**Conclusion : on impose des HSA moins bien rémunérées : travailler plus pour gagner moins à enseignement équivalent !**

**Pour l'HSE,** l'heure de traitement brut est supérieure au taux de l'HSE dès le 5<sup>ème</sup> échelon pour les agrégés EPS et le 4<sup>ème</sup> échelon pour les PEPS.

**Conclusion : prendre des HSE, c'est également travailler plus pour gagner moins à enseignement équivalent !**

**3°)** Lorsque vous faites une heure supplémentaire, vous travaillez l'heure d'enseignement mais également le temps de préparation, etc. Faisons l'hypothèse que chaque HS rémunère **2** heures travaillées. Donc le taux horaire de chaque heure travaillée en HSA/HSE est divisé par 2.

**Tableau 4 : Taux horaire de chaque heure travaillée pour une HS payée**

	<b>Agrégé EPS (taux tableau 1 ÷ 2)</b>	<b>Professeur d'EPS (taux tableau 1 ÷ 2)</b>
<b>HSE brute</b>	<b>25.45 €</b>	<b>17.96 €</b>
<b>1<sup>ère</sup> HSA brute</b>	<b>24.43 €</b>	<b>17.25 €</b>
<b>HSA base brute</b>	<b>20.35 €</b>	<b>14.37 €</b>

Pour rappel, l'heure supplémentaire du SMIC est rémunérée **12,81 € brut**, sans qu'il soit besoin d'avoir un bac+5, et est revalorisée annuellement.

La dernière revalorisation du point d'indice date du 1er février 2017 !!!

**Troisième constat** : A de tels taux horaires l'HSA et l'HSE, il n'est pas difficile de comprendre pourquoi le Ministère transforme 1 800 postes d'enseignants en heures supplémentaires à la rentrée 2021... Pour le ministère c'est « **faire travailler plus en dépensant beaucoup moins** ». Les enseignants français sont moins bien payés (en taux horaire) dans les comparaisons internationales, le développement des HSA réduit encore le taux horaire de leur travail, ce qui va accentuer cette situation !